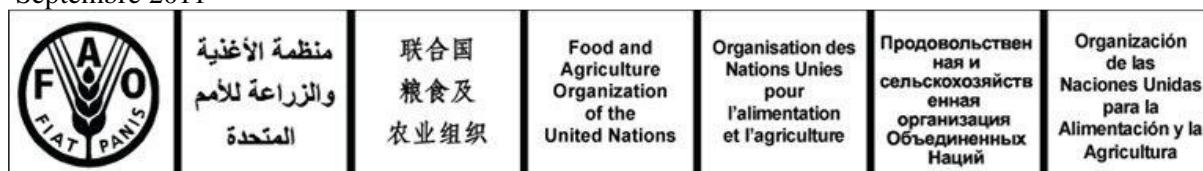


Septembre 2011

F



COMITÉ FINANCIER

Cent quarantième session
Rome, 10-14 octobre 2011
Nomination des membres extérieurs du Comité de l'éthique
(extrait du rapport de la quatre-vingt-treizième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques)

Pour toute question concernant le contenu de ce document, prière de s'adresser à:

M. Louis Gagnon

Conseiller juridique

Tél.: +39 06 5705 3098

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org.

NOMINATION DES MEMBRES EXTÉRIEURS DU COMITÉ DE L'ÉTHIQUE

16. Le CQCJ a examiné le document CCLM 93/3 intitulé « *Nomination des membres extérieurs du Comité de l'éthique* ». Le CQCJ a noté que le Comité de l'éthique se composerait, outre les deux membres internes, de trois personnes de bonne réputation et externes à l'Organisation, nommées par le Directeur général et dont la candidature aurait été approuvée par le Conseil, sur recommandation du CQCJ et du Comité financier. Le CQCJ a également noté que le Directeur général avait communiqué six candidatures, accompagnées du curriculum vitae de chacun des candidats, pour les trois postes de membres extérieurs.

17. Dans un premier temps, le CQCJ a jugé qu'il serait utile de définir des critères à la lumière desquels examiner les candidatures. Dans ce contexte, le CQCJ a retenu les critères suivants: i) seraient exclus les anciens fonctionnaires de la FAO; ii) il serait souhaitable d'éviter les candidats qui sont, ou ont été, employés par des organisations du système des Nations Unies dont le siège est à Rome; iii) connaissance des questions d'éthique et expérience en la matière au sein du système des Nations Unies; iv) représentation équilibrée des hommes et des femmes; v) représentation équilibrée des régions; vi) intérêt d'une expérience dans le secteur privé et dans la sphère universitaire.

18. Le CQCJ a recommandé au Conseil les trois candidats suivants pour les postes de membres extérieurs du Comité de l'éthique:

M. Ngonlardje Kabra **Mbaidjol** (Tchad)

Mme Anne Marie **Taylor** (Canada, France, États-Unis)

M. José **Zalaquett** (Chili).

19. Le CQCJ a recommandé que, lors de la prochaine sélection des membres extérieurs du Comité, les procédures de présélection des candidats soient améliorées. À cet égard, le CQCJ a souligné qu'il convenait de ne reconnaître qu'une seule nationalité lorsqu'un candidat en possédait plusieurs, conformément à l'usage observé pour les titulaires d'une charge au sein d'organisations intergouvernementales. Le CQCJ a recommandé en outre que le Directeur général propose au moins sept candidats pour les trois postes, à savoir un candidat pour chacune des régions géographiques de la FAO. Enfin, le Comité a recommandé une présence équilibrée des deux sexes parmi les candidatures proposées.